

21/11/2017 - La commission de la Pêche encadre de manière stricte la pêche électrique - Alain cadec (LR, PPE, fr)

La commission de la Pêche au Parlement européen a adopté aujourd'hui sa position sur le nouveau cadre de mesures techniques de la Politique Commune de la Pêche. Les députés ont significativement renforcé l'encadrement de la pêche électrique. Cette technique de pêche est actuellement interdite. Cependant, la flotte néerlandaise bénéficie de dérogations à titre expérimental.

« Face à des abus dans le cadre de ces dérogations, le Parlement a établi des garde-fous clairs : les expérimentations doivent ainsi rester limitées à moins de 5% de la flotte. Aucune extension de la pêche électrique ne pourra être envisagée avant quatre ans sans conclusions scientifiques indiscutables sur l'absence de dommages causés à l'environnement marin. De plus, le consensus entre les États membres concernés est nécessaire », a déclaré Alain Cadec, président de la commission de la Pêche au Parlement européen.

« C'est un progrès significatif. Les membres de la commission de la Pêche ont repris l'essence de ma proposition visant à ne pas étendre cette pêche au-delà de projets expérimentaux couvrant au maximum 5% de la flotte mais les garde-fous devront être renforcés ».

« La position de la commission de la Pêche est très claire : le nouveau cadre de mesures techniques n'ouvre aucune porte à l'extension de la pêche électrique. Nous verrons maintenant quel sera le destin de ce texte en session plénière du Parlement européen ».